

# Le suivi actif de la ventilation mécanique à domicile

Un avantage pour les médecins et les patients



LIGUE **PULMONAIRE**

# Patients satisfaits, médecins déchargés



La Ligue pulmonaire attache une grande importance à une collaboration étroite avec le médecin traitant, afin d'assurer aux patients la meilleure prise en charge possible. En travaillant avec la Ligue pulmonaire, la tâche du médecin sera allégée sur le plan du suivi et de l'administration.



**Conseil intégré et suivi complets**  
Nous conseillons les patients quant à l'utilisation de l'appareil loué et leur donnons des consignes de manipulation et d'hygiène. Nous adaptons les masques, fournissons le matériel nécessaire et nous chargeons de la gestion de l'équipement. Nos services extrahospitaliers comprennent, entre autres, des conseils relatifs à la maladie et à l'intégration de la thérapie dans la vie quotidienne, un coaching thérapeutique et le suivi des paramètres de ventilation.



**Transition facilitée**  
Nous planifions conjointement, avec le médecin traitant, le retour du patient dans son nouveau quotidien. Nous pouvons assurer l'assistance et la continuité des soins dans les délais impartis. Nous participons périodiquement au rapport de transfert des centres de soins.



**Services complémentaires coordonnés**  
Sur prescriptions médicales nous pouvons effectuer différents contrôles et tenons informé le prescripteur. La réorganisation de la vie quotidienne, les stratégies de gestion du stress et parfois le conseil social font aussi partie du soutien que nous pouvons fournir.



**Service téléphonique d'urgence 24h/24**  
Notre service téléphonique d'urgence offre une assistance permanente aux patients. Nous réglons nous-mêmes les problèmes mineurs et transmettons, au médecin traitant (ou au fournisseur de l'appareil), les cas complexes.



**Garantie de qualité**  
Notre personnel hautement qualifié et totalement engagé est garant de la qualité élevée de l'encadrement des patients. Des formations continues permettent de perfectionner et d'actualiser les compétences tant au niveau clinique que technique pour l'utilisation du matériel.



**Travail en réseau**  
Nous assurons la qualité et la transparence de la communication entre médecin / personnel soignant, patient, fournisseur de l'appareil et Ligue pulmonaire. Cela inclut également les entretiens avec des proches ou d'autres professionnels de la santé.

## Ensemble, pour une assistance complète\*

Centre de soins / médecin prescripteur		Ligue pulmonaire et médecin prescripteur						
		Troubles respiratoires du sommeil						
<b>Prise de contact</b> avec la Ligue pulmonaire cantonale cinq jours avant la sortie du centre ou lors de la décision relative à la ventilation à domicile.  Pour remplir les formulaires de prescription et les envoyer, voir: <a href="http://liguepulmonaire.ch/formulaires">liguepulmonaire.ch/formulaires</a> (formulaires 5 et 6 ou Helsana).	<b>Entretien de sortie</b> ou entretien en cabinet avec participation possible de la Ligue pulmonaire cantonale, suivi d'un accompagnement durant la phase de transition.	Prise de contact de la Ligue pulmonaire: examen de la sensibilité, du confort et du maniement.	En cas de problèmes: instruction complémentaire.	Instruction complémentaire et contrôle de la compliance en coordination avec le médecin prescripteur.	Prise de contact téléphonique. En cas de problèmes ou selon les besoins: conseil et instruction complémentaire.	Contrôle par la Ligue pulmonaire ou au centre de soins, dans l'idéal avec le médecin prescripteur.	Contrôle par la Ligue pulmonaire ou au centre de soins, dans l'idéal avec le médecin prescripteur.	
		<b>5 jours</b>	<b>env. 10 jours</b>	<b>env. 30 jours</b>	<b>env. 6 mois</b>	<b>12 mois</b>	<b>Tous les 6 mois</b>	<b>Tous les 12 mois</b>
		Prise de contact de la Ligue pulmonaire: examen de la sensibilité, du confort et du maniement.	En cas de problèmes: entretien avec le médecin prescripteur puis instruction complémentaire ou décision quant à l'option de soins requise.	Visite à domicile; instruction complémentaire et contrôle de la compliance en coordination avec le médecin prescripteur.	Prise de contact téléphonique. En cas de problèmes: entretien avec le médecin prescripteur, puis visite à domicile ou décision quant à l'option de soins requise.	Visite à domicile, contrôle par la Ligue pulmonaire ou au centre de soins, dans l'idéal avec le médecin prescripteur.	Prise de contact téléphonique. En cas de problèmes: entretien avec le médecin prescripteur, puis visite à domicile ou décision quant à l'option de soins requise.	Visite à domicile, contrôle par la Ligue pulmonaire ou au centre de soins, dans l'idéal avec le médecin prescripteur.
		Insuffisance ventilatoire						

\* Toutes les indications correspondent aux recommandations du groupe de travail interdisciplinaire de ventilation mécanique à domicile (Société Suisse de Pneumologie / Ligue pulmonaire suisse). Elles servent de standards de qualité pour les parties prenantes. Dans la pratique, des particularités peuvent être constatées en fonction de la situation de chaque Ligue pulmonaire cantonale.

### **Une organisation bien rodée – une assistance rapprochée**

La Ligue pulmonaire conseille et prend en charge les personnes souffrant de maladies pulmonaires ou d'insuffisance respiratoire. Elle les aide ainsi à vivre le mieux possible sans douleurs et de façon indépendante et à bénéficier d'une meilleure qualité de vie. Notre organisation à but non lucratif se caractérise par un réseau dense de 65 centres de conseil répartis dans tous les cantons suisses. Elle s'appuie sur une expérience de plus de 100 ans dans le suivi des patients et sur quelque 700 collaborateurs engagés et compétents.

### **Formulaires et informations**

Les formulaires de prescription adéquats peuvent être téléchargés sur le site de la Ligue pulmonaire suisse: [liguepulmonaire.ch/formulaires](http://liguepulmonaire.ch/formulaires). De plus amples informations sur la ventilation mécanique à domicile ainsi que sur la Ligue pulmonaire sont également disponibles sur ce site.

→ **Remarque:** la Ligue pulmonaire peut assurer un suivi actif des patients uniquement si vous le souhaitez et que vous en avez émis la demande en envoyant les formulaires de prescription adéquats (généralement 5 et 6 ou Helsana). Il est important d'envoyer les formulaires au plus tard le jour de la sortie du centre de soins ou dès le début de la location de l'appareil. En cas de questions, n'hésitez pas à vous adresser à la Ligue pulmonaire de votre canton (coordonnées sur [liguepulmonaire.ch/cantons](http://liguepulmonaire.ch/cantons)).

Dans un souci de lisibilité, seul le masculin est utilisé dans ce document. Le texte s'applique cependant indifféremment aux individus de sexe féminin ou masculin.

### **Ligue pulmonaire suisse**

Chutzenstrasse 10  
3007 Berne

T 031 378 20 50

F 031 378 20 51

[info@lung.ch](mailto:info@lung.ch)

[www.liguepulmonaire.ch](http://www.liguepulmonaire.ch)

Compte de dons CP 30-882-0

